INFO'COM-CGT VOUS INFORME

Nouvelle augmentation de la grille des salaires minimaux de la publicité

Les organisations patronales et les syndicats de salarié·e·s se sont réunis de nouveau pour revoir à la hausse les salaires minimaux de la branche publicité.

En raison de l'inflation, les salaires minimums ont tendance à passer en dessous du minimum légal.

Signé fin mai 2023, la nouvelle grille s'applique à compter du 1er mai 2023.

	catégorie et échelon (voir fiche de paie)		mensuels brut	mensuels sur 12 mois
1ère catégorie employé·e·s	Niveau 1 (débutant*)	1.1	1 753	21 036
	Niveau 2	1.2	1 769	21 228
	Niveau 3	1.3	1 785	21420
	Niveau 4	1.4	1 863	22 356
2e catégorie techniciens / agents de maitrise	Niveau 1	2.1	1 903	22 836
	Niveau 2	2.2	1 959	23 508
	Niveau 3	2.3	2 021	24 252
	Niveau 4	2.4	2 144	25 728
3e catégorie cadres	Niveau 1 (débutant**)	3.1	2 330	27 960
	Niveau 2	3.2	2 554	30 648
	Niveau 3	3.3	3 012	36 144
	Niveau 4	3.4	3 943	47 316

VOUS RENCONTREZ DES PROBLÈMES?

Contactez-nous:news@infocomcgt.fr

NOS INFOS, NOS ACTIONS

Site internet Info'Com-CGT SMD Groupe Publicis



